



ARS : 10^{ème} ANNIVERSAIRE, LE PERSONNEL AU FEU !

10^{ème} ANNIVERSAIRE

Les Agences Régionales de Santé ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009 portée par Rosine Bachelot alors ministre de la santé (on ne s'en souvient plus forcément aujourd'hui au regard de sa reconversion rapide et radicale en animatrice radio-télé).

Les ARS voyaient le jour le 1^{er} avril 2010.

L'objectif de ces établissements publics administratifs était d'organiser la santé sur les territoires régionaux à partir d'un Projet Régional de Santé intégrant et harmonisant la gestion de toutes les dimensions de la santé, hospitalière et de ville en particulier.

Ont été embarqués sur ces navires sanitaires :

- personnels fonctionnaires (80 %) issus principalement des DRASS et DDASS
- personnels des régimes de sécurité sociale, de statut privé (20 %), vraie gageure au démarrage que cette cohabitation des statuts et des cultures.

Les personnels de droit privé, près de 1800 agents, dans leur dimension minoritaire, tant au sein des ARS qu'au sein de l'Assurance Maladie, relèvent certes des conventions collectives de leurs régimes respectifs (Régime Général UCANSS très majoritairement) mais ont souvent bien du mal à se sentir personnel de la Sécurité Sociale, surtout ceux qui ont été recrutés depuis 2010 hors réseau Sécu. L'UCANSS, par exemple, ne les intègre pas dans ses effectifs Assurance Maladie.

Autre illustration, actuellement, le personnel de droit privé se voit imposer une réduction intolérable de sa représentation au travers du Comité d'Agence et des Conditions de Travail, nouvelle instance appelée à se mettre en place dans les ARS sur la base de l'ordonnance Macron créant le CSE en remplacement des CE, DP, CHSCT.

TRAVAILLER A L'ARS

En schématisant, annoncer qu'on travaille à l'ARS, aujourd'hui encore, c'est s'entendre répondre deux types de « Ah à l'ARS... » : la version « ? », l'ARS c'est quoi ? Effectivement lorsqu'on n'appartient pas au monde de la santé l'ARS et ses très nombreuses missions restent fortement méconnues, ou alors la version « ! ». Cette exclamation précède bien souvent, de la part de l'interlocuteur si, lui, appartient au monde de la santé, un déluge de griefs pas vraiment stimulants !

C'est que l'ARS est appréhendée par bien des professionnels de santé par le seul prisme d'exécutrice des politiques de contraintes budgétaires ministérielles qui se sont succédées depuis des années, dans une priorité de contribution forte à la réduction des déficits publics.

Les personnels des ARS œuvrant dans ces missions de gestion financière sont ainsi bien souvent fort mal à l'aise au constat qu'une politique de meilleure efficacité des fonds publics destinés à la santé ait évolué vers la prégnance d'une logique comptable systématique concourant aux difficultés croissances des hôpitaux, décuplées face à la situation de crise actuelle.

GESTION DE CRISE

Ainsi les personnels administratifs, médicaux, para-médicaux des ARS vivent-ils avec une satisfaction particulière la valorisation des ARS dans la gestion de la crise sanitaire liée au covid 19, valorisation dont ils sont les acteurs au sein des sièges comme des Délégations Départementales, totalement engagés dans ces missions dont l'utilité et l'urgence motivent leurs efforts intenses illustrant leurs hautes valeurs de service public.

Très régulièrement, en effet, le rôle de l'ARS apparaît en filigrane de l'information relative au combat titanesque que mènent les personnels soignants avec l'acharnement et l'abnégation hors norme unanimement mis en exergue.

La gestion des crises sanitaires fait partie des missions des ARS au quotidien mais ici elle prend une dimension d'une ampleur totalement extraordinaire par la diversité, la lourdeur, l'urgence des tâches, la nécessité de trouver des solutions en permanence face à l'évolution quotidienne des problématiques et des enjeux en matière de survie des patients.

Face à cette crise, les ARS sont chargées, entre autres missions, de contribuer au repérage des patients contaminés, d'accompagner les établissements de santé dans leur gestion de l'afflux des malades, d'organiser l'offre de soins pour faire face à l'épidémie en lien permanent avec les acteurs de la santé en gérant les capacités d'accueil dans les services de réanimation, la déprogrammation des activités non urgentes tout en garantissant la continuité de la prise en charge des patients hors covid 19, l'approvisionnement en équipements de sécurité, les renforts de personnel etc, etc...

Face au covid 19 les ARS sont également investies de missions majeures dans la prise en charge des personnes âgées, en situation de handicap, en grande précarité.

Ainsi pour faire face à cette réalité exceptionnelle covid 19 est-il nécessaire de renforcer autant que de besoin les équipes chargées de la gestion de crise au sein de chaque ARS, cela en prélevant des effectifs sur d'autres missions. Ces dernières s'en trouvent forcément désorganisées et dégradées d'autant que les exigences du confinement du personnel ont généré la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité.

Enfin, en de telles circonstances, la maladie de naissance des ARS que constitue la réduction des effectifs n'arrange rien ! Rappelons en effet que dès leur naissance, en 2010, les ARS ont subi une réduction des plafonds d'emplois prévisionnels qui avaient été estimés nécessaires à leur fonctionnement au terme de leur période de préfiguration !

Ces réductions de postes se sont poursuivies d'une année sur l'autre, générant un perpétuel charivari organisationnel, moult projets de révisions et d'adaptations des missions en fonction des moyens humains disponibles.

Le hasard dramatique et fulgurant d'un calendrier viral vient donc percuter le 10^{ème} anniversaire des ARS qui se trouvent sur le devant de l'actualité dans la gestion d'une crise sanitaire gigantesque.

La mise en exergue de l'engagement du personnel des ARS dans la gestion du covid 19 ne signifie pas, tout au contraire, ignorer et passer sous silence des errements, initiatives, déclarations tout à fait inappropriées voire plus, remontant de certaines ARS en tant qu'institutions, par le fait exclusif de leurs directions.

SUD Protection Sociale Solidaires :

- soutient le personnel Assurance Maladie mais au-delà, bien naturellement, l'ensemble des collègues des ARS engagés dans cette situation extrême.
- exige, au côté les organisations syndicales des personnels fonctionnaires, que tous ceux qui sont contraints de travailler sur site ne subissent aucune faille dans l'organisation et les moyens de leur protection
- veille aux conditions de télétravail du personnel confiné de la sorte
- revendique que l'ensemble des effectifs soit l'objet d'une réelle reconnaissance concrétisée au regard de son implication exceptionnelle

SUD Protection Sociale Solidaires est animé d'une totale détermination à contribuer dans l'après crise à ce que les bilans tirés de la période s'opposent à ce que tout ne reparte pas comme avant.